



## RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT DEMOLITION D'UN IMMEUBLE BÂTI

Code de la santé publique articles L.1334-12-1 à L.1334-17, R.1334-19, R.1334-22 et R.1334-29-6  
Décret n°2011-629 du 3 juin 2011  
Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012  
Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013  
Décret n°2015-789 du 29 juin 2015  
Arrêté du 26 juin 2013  
Norme NFX 46-020 – août 2017  
Décret n°2017-899 du 9 mai 2017  
Décret n°2019-251 du 27 mars 2019  
Arrêté du 16 juillet 2019

**Rapport N° 891963 établi le 14/12/2021**

**HANGARS VILLE DE CHOLET  
AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU  
49300 CHOLET**



**Donneur d'ordre :**  
**VILLE DE CHOLET - BUDGET PRINCIPAL - RUE ST BONNAVENTURE  
49300 CHOLET**

**Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage : Mr VIELVILLE (Agent tech.)**

**Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :**

**ITGA - Espace Performance - Bâtiment K - 35760 SAINT GREGOIRE  
Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5967**

**Opérateur de repérage : Gabriel DIEUTRE**

**QUALICONSULT IMMOBILIER**  
355 Avenue Patton - CS 56613  
49066 ANGERS  
QUALICONSULT IMMOBILIER 02 41 68 72 86  
angers.facilities@qualiconsult.fr  
SIRET 490 676 293 00460

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## SOMMAIRE

I.	CONCLUSIONS.....	3
II.	CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :.....	4
III.	OBSERVATIONS :.....	4
IV.	PREAMBULE.....	5
V.	BUT DE LA MISSION .....	5
VI.	TEXTES REGLEMENTAIRES.....	6
VII.	METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC.....	8
	1. Obligations du donneur d'ordre	8
	2. Phase prélèvement et analyse d'échantillons	8
VIII.	LOCAUX VISITES ET NON VISITES.....	9
	1. Liste des locaux visités et non visités	9
	2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante	9
	3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante	9
IX.	RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE .....	11

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

ANNEXE 3 - PHOTOS

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE 6 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## I. CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
<b>Enrobés 1 bitumineux</b> (Revêtement de sol)	<u>Rdc</u> Hangar 1	Résultat d'analyse	/
<b>Enrobés 2 bitumineux</b> (Revêtement de sol)	<u>Rdc</u> Hangar 1	Résultat d'analyse	/
<b>Peintures</b> (Armatures + poteaux (murs))	<u>Rdc</u> Hangar 1, Hangar 2	Résultat d'analyse	/
<b>Peinture grise</b> (Portes coulissantes (métal))	<u>Rdc</u> Hangar 1, Hangar 2	Résultat d'analyse	/
<b>Peintures</b> (Armatures + poutres (plafonds))	<u>Rdc</u> Hangar 1, Hangar 2	Résultat d'analyse	/
<b>Joint (mastic) de vitrage</b> (Fenêtres (métal))	<u>Rdc</u> Hangar 1	Résultat d'analyse	/
<b>Joint (maigre) beige de vitrage</b> (Entre vitre et armature (fenêtres))	<u>Rdc</u> Hangar 1 <u>Ext.</u> Façades	Résultat d'analyse	/
<b>Peintures</b> (Portes (métal))	<u>Rdc</u> Atelier, Hangar 2	Résultat d'analyse	/
<b>Peintures</b> (Poteaux (murs))	<u>Rdc</u> Atelier, Hangar 2	Résultat d'analyse	/
<b>Joint beige (mastic) de vitrage</b> (Fenêtres (métal))	<u>Rdc</u> Atelier	Résultat d'analyse	/
<b>Peinture + aggro</b> (Panneaux (murs))	<u>Rdc</u> Atelier	Résultat d'analyse	/
<b>Ragréage gris</b> (Revêtements de sols)	<u>Rdc</u> Atelier, Rangement	Résultat d'analyse	/
<b>Enduit peint + béton</b> (Murs)	<u>Rdc</u> Atelier	Résultat d'analyse	/
<b>Ruban adhésif alu) + bitumineux</b> (Fenêtres métal))	<u>Rdc</u> Atelier	Résultat d'analyse	/
<b>Peintures</b> (Poutres (plafond))	<u>Rdc</u> Atelier	Résultat d'analyse	/
<b>Enduit peint</b> (Murs (rangt))	<u>Rdc</u> Atelier	Résultat d'analyse	/
<b>Joint de vitrage</b> (Porte-fenêtre)	<u>Rdc</u> Atelier	Résultat d'analyse	/
<b>Joint (mastic) de vitrage</b> (Fenêtre (métal))	<u>Rdc</u> Atelier, Rangement	Résultat d'analyse	/
<b>Enduit peint prochéte</b> (Murs)	<u>Rdc</u> Rangement	Résultat d'analyse	/
<b>Ragréage</b> (Revêtements de sols)	<u>Rdc</u> Rangement, Hangar 2	Résultat d'analyse	/
<b>Enrobés 3 bitumineux</b> (Voiries)	<u>Rdc</u> Hangar 2	Résultat d'analyse	/
<b>Peintures</b> (Fenêtres (métal))	<u>Ext.</u> Façades	Résultat d'analyse	/
<b>Joint (gris) de vitrage</b> (Porte-fenêtre (métal))	<u>Ext.</u> Façades	Résultat d'analyse	/
<b>Peintures (blanche)</b> (Portes coulissantes (métal))	<u>Ext.</u> Façades	Résultat d'analyse	/
<b>Tôles ondulées brutes</b> (Bardages)	<u>Ext.</u> Façades	Par nature ne contient pas d'amiante	/
<b>Tôles ondulées brutes</b> (Couvertures)	<u>Ext.</u> Toitures	Par nature ne contient pas d'amiante	/
<b>Enrobés 4 bitumineux</b> (Voiries (périph. bâti.))	<u>Ext.</u> Voiries	Résultat d'analyse	/
<b>Enrobés 5 bitumineux</b> (Voiries (périph. bâti.))	<u>Ext.</u> Voiries	Résultat d'analyse	/

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
<b>Plans ou croquis</b>		
Non		<b>ANNEXE 2</b>
<b>Autres documents relatifs à la construction</b>		
Non		/
<b>Rapports de repérage antérieurs</b>		
Non		/

## III. OBSERVATIONS :

Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet	Observations
Un plan de prévention a été réalisé avant intervention sur site	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le bâtiment était vide d'occupants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le bâtiment était vide de meubles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Les équipements et installations étaient en services	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Les équipements et installations étaient alimentés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Le vide sanitaire était visitable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Les combles ou la toiture terrasse étaient accessibles et visitables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Justificatif des écarts à la norme				

**Propriétaire :**  
VILLE DE CHOLET - BUDGET PRINCIPAL - RUE ST BONNAVENTURE - 49300 CHOLET

**Organisme ayant réalisé la mission :**

**QUALICONSULT IMMOBILIER - Agence d'ANGERS**

Contrat d'assurance : **MMA IARD - n°127.106.241** valide jusqu'au 31 décembre 2021

Opérateur de repérage : **Gabriel DIEUTRE**

Certificat de compétence : **I.CERT - Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT GREGOIRE (CPDI 0979)**

**Date de réalisation de la mission :** le 08/12/2021

**Date de la visite complémentaire :**

**Date de la visite de reconnaissance :** le 08/12/2021

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

#### IV. PREAMBULE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des principaux éléments de la construction dans le cadre **de la démolition de l'immeuble sis** :

**HANGARS VILLE DE CHOLET  
AERODROME DE CHOLET  
LD LE POINTREAU  
49300 CHOLET**

**Date de délivrance du permis de construire : <1997**

**Destination présente et passé du local ou de l'immeuble bâti : Parc de stationnement couvert (Type PS),**

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction définit les catégories de matériaux et produits devant faire l'objet de ce repérage ainsi que les modalités d'intervention.

**Rapports de repérage amiante antérieurs :**

Néant

#### V. BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction au regard de la liste donnée en annexe 1 de l'arrêté du 26 juin 2013

Le repérage a été réalisé conformément à l'article R 1334-22 du code de la santé publique et aux modalités de repérage définies par l'arrêté du 26 juin 2013. Les modalités d'exécution du repérage et le présent rapport sont par ailleurs conformes à la norme NF X 46-020.

#### Programme et périmètre de repérage

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
<b>Parois verticales intérieures</b>	
Rdc Hangar 1	Armatures + poteaux (murs) / Peintures Portes coulissantes (métal) / Peinture grise Entre vitre et armtaure (fenêtres) / Joint (maigre) beige de vitrage
Rdc Atelier	Portes (métal) / Peintures Poteaux (murs) / Peintures Fenêtres (métal) / Joint beige (mastic) de vitrage Panneaux (murs) / Peinture + agglo Murs / Enduit peint + béton Fenêtres métal / Ruban adhésif alu + bitumineux Murs (rangt) / Enduit peint Porte-fenêtre / Joint de vitrage Fenêtre (métal) / Joint (mastic) de vitrage
Rdc Rangement	Murs / Enduit peint procheté Fenêtre (métal) / Joint (mastic) de vitrage
Ext. Façades	Fenêtres (métal) / Peintures Porte-fenêtre (métal) / Joint (gris) de vitrage Portes coulissantes (métal) / Peintures (blanche) Entre vitre et armtaure (fenêtres) / Joint (maigre) beige de vitrage
<b>Plafonds et faux plafonds</b>	
Rdc Hangar 1	Armatures + poutres (plafonds) / Peintures Fenêtres (métal) / Joint (mastic) de vitrage
Rdc Atelier	Poutres (plafond) / Peintures
<b>Planchers et planchers techniques</b>	
Rdc Hangar 1	Revêtement de sol / Enrobés 1 bitumineux Revêtement de sol / Enrobés 2 bitumineux

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

Locaux et parties d'immeuble concernés	Ouvrage et partie d'ouvrage inspecté
Rdc Atelier	Revêtements de sols / Ragréage gris
Rdc Hangar 2	Revêtements de sols / Ragréage
<b>Aménagements, voiries et réseaux divers</b>	
Rdc Hangar 2	Voiries / Enrobés 3 bitumineux Poteaux (murs) / Peintures
Ext. Façades	Bardages / Tôles ondulées brutes
Ext. Toitures	Couvertures / Tôles ondulées brutes
Ext. Voiries	Voiries (périph. bâti.) / Enrobés 4 bitumineux Voiries (périph. bâti.) / Enrobés 5 bitumineux

## VI. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code de la Santé Publique articles L.1334-12-1 à L.1334-17, R.1334-19, R.1334-22 et R.1334-29-6
- Décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2013-594 du 5 juillet 2013 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2015-789 du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Décret n°2019-251 du 27 mars 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et à la protection des marins contre le risque d'inhalation de poussières d'amiante
- Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NFX 46-020 – Août 2017 : Repérage amiante — Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis — Mission et méthodologie

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

### Décret du 3 juin 2011 – Liste C

Composants de la construction	Parties des composants à vérifier ou à sonder
<b>Toitures et étanchéité</b>	
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment
Ardoises	Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée, conduits de ventilation...
Revêtements bitumeux d'étanchéité	Bardeaux d'asphalte ou bitumé (Shingle), pare-vapeur, revêtements et colles
Accessoires de toitures	Rivets, faitages, closoirs...
<b>Façades</b>	
Panneaux sandwichs	Plaques, joints d'assemblage, tresses...
Bardages	Plaques et "bacs" en fibres ciments, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage
Appuis de fenêtres	Eléments en fibres-ciment
<b>Parois verticales intérieures et enduits</b>	
Murs et cloisons	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourage de poteaux, peintures intumescences
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux	Flocage, enduits projetés et lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux
Portes coupe-feu / Portes pare-flamme Ascenseurs, monte-charge	Vantaux et joints
<b>Plafonds et faux plafonds</b>	
Plafonds	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciments, composite)
Poutres et charpentes	Flocages, enduits projetés, peintures intumescences
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutremments, joints de dilatation
Gaines et coffres horizontaux	Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux
Faux plafonds	Panneaux et plaques
<b>Revêtements de sol et de murs</b>	
Revêtements de sol ( l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques, colles bitumeuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumeux des fondations
Revêtement de murs	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages
<b>Conduits, canalisations et équipements</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres)	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduits en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Vide-ordures	Conduit en fibres-ciment
<b>Ascenseurs et monte charge</b>	
Portes palières	Portes et cloisons palières
Trémies, machinerie	Flocage, bourre, murs/planchers, joints mousse
<b>Equipements divers</b>	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante
<b>Installations industrielles</b>	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages
<b>Coffrages perdus</b>	
Coffrages et fonds de coffrage perdus	Eléments en fibres-ciment

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

### 1. Obligations du donneur d'ordre

Dans le cadre d'une mission de repérage avant démolition, **le donneur d'ordre doit communiquer à QUALICONSULT IMMOBILIER le programme détaillé du projet de démolition** les plans du bâtiment ainsi que tout document pouvant faciliter la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante (rapports antérieurs, document concernant la construction, ...).

En cas de repérage avant travaux, le donneur d'ordre doit définir la nature et le périmètre de l'opération. Il ne doit pas imposer la méthode de repérage, celle-ci étant définie par la norme NF X 46-020. Il ne doit pas définir le nombre de prélèvements à analyser. Le nombre d'investigations approfondies, de sondages, de prélèvements et d'analyses à effectuer ne peut pas être déterminé avant l'achèvement de la mission de repérage.

Le donneur d'ordre a la responsabilité de fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les moyens d'accès pour le bon déroulement de sa mission et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage. Il désigne un accompagnateur qui doit avoir une connaissance des lieux et qui dispose de tous les instruments d'accès nécessaires.

Le donneur d'ordre informe les occupants et exploitants, de l'intervention qui doit être réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones. Le donneur d'ordre ou son représentant prend, à la demande de l'opérateur de repérage, les dispositions pour faire évacuer temporairement les locaux si les investigations le requièrent ;

Le donneur d'ordre est tenu :

- de vérifier la cohérence entre le programme de travaux, le périmètre et le programme de repérage proposés ;
- de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.), et d'en définir les conditions d'utilisation ;
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage ;
- d'informer l'opérateur de repérage en cas de modification du programme de travaux,

**En cas de manquement à ces obligations, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre dans l'hypothèse où ce rapport venait à être incomplet.**

### 2. Phase prélèvement et analyse d'échantillons

Chaque prélèvement a été réalisé avec un outil adapté à la nature du produit ou du matériau puis placé dans un contenant étanche doublé sur lequel ont été portées les indications nécessaires à son identification. Afin d'éviter toute contamination croisée, le matériel a été soigneusement nettoyé à l'aide de lingettes humides entre chaque prélèvement.

Les prélèvements feront l'objet si besoin d'une analyse par un laboratoire accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-1029. Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n°144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META).

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES

### 1. Liste des locaux visités et non visités

Etage	Locaux visités	Zones non accessibles	Remarques
Rdc	Hangar 1, Atelier, Rangement, Hangar 2	/	/
Ext.	Façades, Toitures, Voiries	/	/

### 2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante

Néant

### 3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
<b>Rdc</b> Hangar 1	Revêtement de sol	Enrobés 1 bitumineux	Résultat d'analyse P1
<b>Rdc</b> Hangar 1	Revêtement de sol	Enrobés 2 bitumineux	Résultat d'analyse P2
<b>Rdc</b> Hangar 1, Hangar 2	Armatures + poteaux (murs)	Peintures	Résultat d'analyse P3
<b>Rdc</b> Hangar 1, Hangar 2	Portes coulissantes (métal)	Peinture grise	Résultat d'analyse P4
<b>Rdc</b> Hangar 1, Hangar 2	Armatures + poutres (plafonds)	Peintures	Résultat d'analyse P5
<b>Rdc</b> Hangar 1	Fenêtres (métal)	Joint (mastic) de vitrage	Résultat d'analyse P6
<b>Rdc</b> Hangar 1 <b>Ext.</b> Façades	Entre vitre et armature (fenêtres)	Joint (maigre) beige de vitrage	Résultat d'analyse P25
<b>Rdc</b> Atelier, Hangar 2	Portes (métal)	Peintures	Résultat d'analyse P7
<b>Rdc</b> Atelier, Hangar 2	Poteaux (murs)	Peintures	Résultat d'analyse P8, Résultat d'analyse P21
<b>Rdc</b> Atelier	Fenêtres (métal)	Joint beige (mastic) de vitrage	Résultat d'analyse P9
<b>Rdc</b> Atelier	Panneaux (murs)	Peinture + agglo	Résultat d'analyse P10
<b>Rdc</b> Atelier, Rangement	Revêtements de sols	Ragréage gris	Résultat d'analyse P11
<b>Rdc</b> Atelier	Murs	Enduit peint + béton	Résultat d'analyse P12
<b>Rdc</b> Atelier	Fenêtres métal)	Ruban adhésif alu) + bitumineux	Résultat d'analyse P13
<b>Rdc</b> Atelier	Poutres (plafond)	Peintures	Résultat d'analyse P14

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
<b>Rdc</b> Atelier	Murs (rangt)	Enduit peint	Résultat d'analyse P15
<b>Rdc</b> Atelier	Porte-fenêtre	Joint de vitrage	Résultat d'analyse P18
<b>Rdc</b> Atelier, Rangement	Fenêtre (métal)	Joint (mastic) de vitrage	Résultat d'analyse P17
<b>Rdc</b> Rangement	Murs	Enduit peint projeté	Résultat d'analyse P16
<b>Rdc</b> Rangement, Hangar 2	Revêtements de sols	Ragréage	Résultat d'analyse P19
<b>Rdc</b> Hangar 2	Voiries	Enrobés 3 bitumineux	Résultat d'analyse P20
<b>Ext.</b> Façades	Fenêtres (métal)	Peintures	Résultat d'analyse P22
<b>Ext.</b> Façades	Porte-fenêtre (métal)	Joint (gris) de vitrage	Résultat d'analyse P23
<b>Ext.</b> Façades	Portes coulissantes (métal)	Peintures (blanche)	Résultat d'analyse P24
<b>Ext.</b> Façades	Bardages	Tôles ondulées brutes	Par nature ne contient pas d'amiante
<b>Ext.</b> Toitures	Couvertures	Tôles ondulées brutes	Par nature ne contient pas d'amiante
<b>Ext.</b> Voiries	Voiries (périph. bâti.)	Enrobés 4 bitumineux	Résultat d'analyse P26
<b>Ext.</b> Voiries	Voiries (périph. bâti.)	Enrobés 5 bitumineux	Résultat d'analyse P27

**La localisation des prélèvements sont à retrouver dans l'ANNEXE 1 - la fiche de cotation et d'indentification**

## IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr).

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

#### **4. Gestion des déchets contenant de l'amiante**

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

##### **a. Conditionnement des déchets**

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret No 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

##### **b. Apport en déchèterie**

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

##### **c. Filières d'élimination des déchets**

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

##### **d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante**

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

##### **e. Traçabilité**

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## **ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION**

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

N° échantillon	Date du prélèvement	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Présence d'amiante	Croquis n°	Photo n°	Avis / Interprétation
P1	08/12/2021	Revêtement de sol	Enrobés 1 bitumineux	Hangar 1 - Rdc	Négatif	/	Photo P1	/
P2	08/12/2021	Revêtement de sol	Enrobés 2 bitumineux	Hangar 1 - Rdc	Négatif	/	Photo P2	/
P3	08/12/2021	Armatures + poteaux (murs)	Peintures	Hangar 1 - Rdc	Négatif	/	Photo P3	/
P4	08/12/2021	Portes coulissantes (métal)	Peinture grise	Hangar 1 - Rdc	Négatif	/	Photo P4	/
P5	08/12/2021	Armatures + poutres (plafonds)	Peintures	Hangar 1 - Rdc	Négatif	/	Photo P5	/
P6	08/12/2021	Fenêtres (métal)	Joint (mastic) de vitrage	Hangar 1 - Rdc	Négatif	/	Photo P6	/
P7	08/12/2021	Portes (métal)	Peintures	Atelier - Rdc	Négatif	/	Photo P7	/
P8	08/12/2021	Poteaux (murs)	Peintures	Atelier - Rdc	Négatif	/	Photo P8	/
P9	08/12/2021	Fenêtres (métal)	Joint beige (mastic) de vitrage	Atelier - Rdc	Négatif	/	Photo P9	/
P10	08/12/2021	Panneaux (murs)	Peinture + agglo	Atelier - Rdc	Négatif	/	Photo P10	/
P11	08/12/2021	Revêtements de sols	Ragréage gris	Atelier - Rdc	Négatif	/	Photo P11	/
P12	08/12/2021	Murs	Enduit peint + béton	Atelier - Rdc	Négatif	/	Photo P12	/
P13	08/12/2021	Fenêtres métal)	Ruban adhésif alu) + bitumineux	Atelier - Rdc	Négatif	/	Photo P13	/
P14	08/12/2021	Poutres (plafond)	Peintures	Atelier - Rdc	Négatif	/	Photo P14	/
P15	08/12/2021	Murs (rangt)	Enduit peint	Atelier - Rdc	Négatif	/	Photo P15	/
P16	08/12/2021	Murs	Enduit peint projeté	Rangement - Rdc	Négatif	/	Photo P16	/
P17	08/12/2021	Fenêtre (métal)	Joint (mastic) de vitrage	Rangement - Rdc	Négatif	/	Photo P17	/
P18	08/12/2021	Porte-fenêtre	Joint de vitrage	Atelier - Rdc	Négatif	/	Photo P18	/
P19	08/12/2021	Revêtements de sols	Ragréage	Hangar 2 - Rdc	Négatif	/	Photo P19	/
P20	08/12/2021	Voiries	Enrobés 3 bitumineux	Hangar 2 - Rdc	Négatif	/	Photo P20	/
P21	08/12/2021	Poteaux (murs)	Peintures	Hangar 2 - Rdc	Négatif	/	Photo P21	/
P22	08/12/2021	Fenêtres (métal)	Peintures	Façades - Ext.	Négatif	/	Photo P22	/
P23	08/12/2021	Porte-fenêtre (métal)	Joint (gris) de vitrage	Façades - Ext.	Négatif	/	Photo P23	/
P24	08/12/2021	Portes coulissantes (métal)	Peintures (blanche)	Façades - Ext.	Négatif	/	Photo P24	/
P25	08/12/2021	Entre vitre et armature (fenêtres)	Joint (maigre) beige de vitrage	Façades - Ext.	Négatif	/	Photo P25	/
P26	08/12/2021	Voiries (périph. bâti.)	Enrobés 4 bitumineux	Voiries - Ext.	Négatif	/	Photo P26	/
P27	08/12/2021	Voiries (périph. bâti.)	Enrobés 5 bitumineux	Voiries - Ext.	Négatif	/	Photo P27	/

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## **ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS**





Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## ANNEXE 3 - PHOTOS

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P1**

Pièce ou Local	Hangar 1 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtement de sol
Partie du composant	Enrobés 1 bitumineux
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



**PRELEVEMENT : P2**

Pièce ou Local	Hangar 1 (Rdc)
Composant de la construction	Revêtement de sol
Partie du composant	Enrobés 2 bitumineux
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P3**

<b>Pièce ou Local</b>	Hangar 1 (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Armatures + poteaux (murs)
<b>Partie du composant</b>	Peintures
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



**PRELEVEMENT : P4**

<b>Pièce ou Local</b>	Hangar 1 (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Portes coulissantes (métal)
<b>Partie du composant</b>	Peinture grise
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P5**

<b>Pièce ou Local</b>	Hangar 1 (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Armatures + poutres (plafonds)
<b>Partie du composant</b>	Peintures
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



**PRELEVEMENT : P6**

<b>Pièce ou Local</b>	Hangar 1 (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Fenêtres (métal)
<b>Partie du composant</b>	Joint (mastic) de vitrage
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P7**

<b>Pièce ou Local</b>	Atelier (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Portes (métal)
<b>Partie du composant</b>	Peintures
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



**PRELEVEMENT : P8**

<b>Pièce ou Local</b>	Atelier (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Poteaux (murs)
<b>Partie du composant</b>	Peintures
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P9**

Pièce ou Local	Atelier (Rdc)
Composant de la construction	Fenêtres (métal)
Partie du composant	Joint beige (mastic) de vitrage
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



**PRELEVEMENT : P10**

Pièce ou Local	Atelier (Rdc)
Composant de la construction	Panneaux (murs)
Partie du composant	Peinture + agglo
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P11**

<b>Pièce ou Local</b>	Atelier (Rdc)	
<b>Composant de la construction</b>	Revêtements de sols	
<b>Partie du composant</b>	Ragréage gris	
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>	
<b>Plan N°</b>	/	

**PRELEVEMENT : P12**

<b>Pièce ou Local</b>	Atelier (Rdc)	
<b>Composant de la construction</b>	Murs	
<b>Partie du composant</b>	Enduit peint + béton	
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>	
<b>Plan N°</b>	/	

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P13**

Pièce ou Local	Atelier (Rdc)
Composant de la construction	Fenêtres métal
Partie du composant	Ruban adhésif alu) + bitumineux
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



**PRELEVEMENT : P14**

Pièce ou Local	Atelier (Rdc)
Composant de la construction	Poutres (plafond)
Partie du composant	Peintures
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P15**

Pièce ou Local	Atelier (Rdc)
Composant de la construction	Murs (rangt)
Partie du composant	Enduit peint
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



**PRELEVEMENT : P16**

Pièce ou Local	Rangement (Rdc)
Composant de la construction	Murs
Partie du composant	Enduit peint prochéte
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P17**

<b>Pièce ou Local</b>	Rangement (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Fenêtre (métal)
<b>Partie du composant</b>	Joint (mastic) de vitrage
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



**PRELEVEMENT : P18**

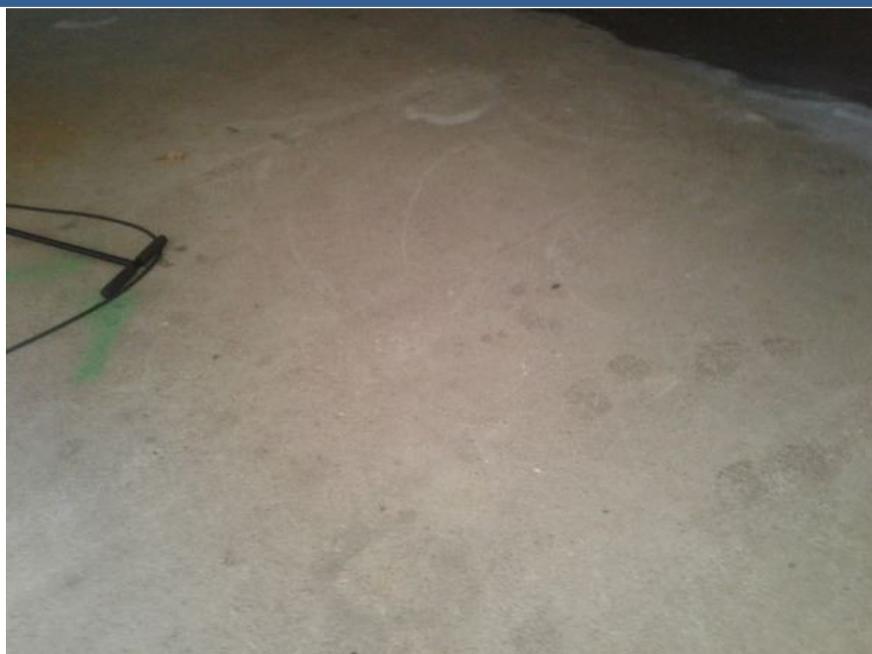
<b>Pièce ou Local</b>	Atelier (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Porte-fenêtre
<b>Partie du composant</b>	Joint de vitrage
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P19**

<b>Pièce ou Local</b>	Hangar 2 (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Revêtements de sols
<b>Partie du composant</b>	Ragréage
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



**PRELEVEMENT : P20**

<b>Pièce ou Local</b>	Hangar 2 (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Voiries
<b>Partie du composant</b>	Enrobés 3 bitumineux
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P21**

<b>Pièce ou Local</b>	Hangar 2 (Rdc)
<b>Composant de la construction</b>	Poteaux (murs)
<b>Partie du composant</b>	Peintures
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



**PRELEVEMENT : P22**

<b>Pièce ou Local</b>	Façades (Ext.)
<b>Composant de la construction</b>	Fenêtres (métal)
<b>Partie du composant</b>	Peintures
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P23**

<b>Pièce ou Local</b>	Façades (Ext.)	
<b>Composant de la construction</b>	Porte-fenêtre (métal)	
<b>Partie du composant</b>	Joint (gris) de vitrage	
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>	
<b>Plan N°</b>	/	

**PRELEVEMENT : P24**

<b>Pièce ou Local</b>	Façades (Ext.)	
<b>Composant de la construction</b>	Portes coulissantes (métal)	
<b>Partie du composant</b>	Peintures (blanche)	
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>	
<b>Plan N°</b>	/	

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

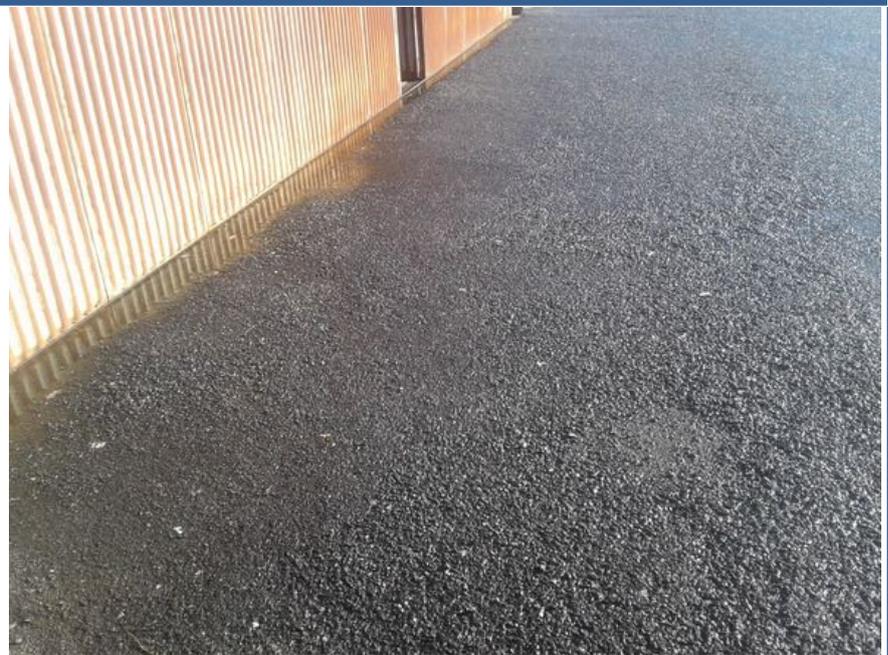
**PRELEVEMENT : P25**

Pièce ou Local	Façades (Ext.)
Composant de la construction	Entre vitre et armtaure (fenêtres)
Partie du composant	Joint (maigre) beige de vitrage
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



**PRELEVEMENT : P26**

Pièce ou Local	Voiries (Ext.)
Composant de la construction	Voiries (périph. bâti.)
Partie du composant	Enrobés 4 bitumineux
Présence d'amiante	<b>Non</b>
Plan N°	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**PRELEVEMENT : P27**

<b>Pièce ou Local</b>	Voiries (Ext.)
<b>Composant de la construction</b>	Voiries (périph. bâti.)
<b>Partie du composant</b>	Enrobés 5 bitumineux
<b>Présence d'amiante</b>	<b>Non</b>
<b>Plan N°</b>	/



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## **ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE**

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**



44 rue Jean Huss  
42000 SAINT ETIENNE  
Tel : 04.77.79.52.80  
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761



Portée disponible  
sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO ITI421-38049 EN DATE DU 14/12/2021**

**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : QUALICONSULT IMMOBILIER - ANGERS 355, Avenue du Général PATTON CS 56613 49066 ANGERS Cedex 1	Réf. Commande ITGA : ITI421-38049 Réf. Commande Client : 891963/P1
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 10/12/2021

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon  
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie  
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :  
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux  
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques  
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.  
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET		Réf échantillon ITGA : ITI12112-9713	
Réf échantillon client : P0001 - Enrobés 1 bitumineux - Hangar 1 (Rdc) / Revêtement de sol		Description ITGA : Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-38049 EN DATE DU 14/12/2021**

**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET  <b>Réf échantillon client :</b> P0002 - Enrobés 2 bitumineux - Hangar 1 (Rdc) / Revêtement de sol		<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9714  <b>Description ITGA :</b> Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM (4)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET  <b>Réf échantillon client :</b> P0003 - Peintures - Hangar 1 (Rdc) / Armatures + poteaux (murs)		<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9715  <b>Description ITGA :</b> Peintures multiples en vrac	
Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : KAZ (2)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET  <b>Réf échantillon client :</b> P0004 - Peinture grise - Hangar 1 (Rdc) / Portes coulissantes (métal)		<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9716  <b>Description ITGA :</b> Peintures multiples en vrac	
Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : VGD (2)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET  <b>Réf échantillon client :</b> P0005 - Peintures - Hangar 1 (Rdc) / Armatures + poutres (plafonds)		<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9717  <b>Description ITGA :</b> Peintures multiples en vrac	
Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : VGD (2)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET  <b>Réf échantillon client :</b> P0006 - Joint (mastic) de vitrage - Hangar 1 (Rdc) / Fenêtres (métal)		<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9718  <b>Description ITGA :</b> Peinture / Matériau compact beige	
Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : AFR (3)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET  <b>Réf échantillon client :</b> P0007 - Peintures - Atelier (Rdc) / Portes (métal)		<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9719  <b>Description ITGA :</b> Peintures multiples en vrac	
Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : KAZ (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 15

Page 2/6

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-38049 EN DATE DU 14/12/2021**

**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET		Réf échantillon ITGA : IT112112-9720	
Réf échantillon client : P0008 - Peintures - Atelier (Rdc)/ Poteaux (murs)		Description ITGA : Peintures multiples en vrac	
Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : AFR (2)
Réf dossier client : 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET		Réf échantillon ITGA : IT112112-9721	
Réf échantillon client : P0009 - Joint beige (mastic) de vitrage - Atelier (Rdc)/ Fenêtres (métal)		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : AFR (3)
Réf dossier client : 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET		Réf échantillon ITGA : IT112112-9722	
Réf échantillon client : P0010 - Peinture + agglo - Atelier (Rdc)/ Panneaux (murs)		Description ITGA : Peinture / Bois aggloméré	
Peinture	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : AFR
Bois aggloméré	---	Non analysé	
Réf dossier client : 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET		Réf échantillon ITGA : IT112112-9723	
Réf échantillon client : P0011 - Ragréage gris - Atelier (Rdc)/ Revêtements de sols		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage gris	
Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : AFR (3)
Réf dossier client : 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET		Réf échantillon ITGA : IT112112-9724	
Réf échantillon client : P0012 - Enduit peint + béton - Atelier (Rdc)/ Murs		Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris	
Peinture non séparable + Enduit compact gris non séparable	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : AFR (2)
Réf dossier client : 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET		Réf échantillon ITGA : IT112112-9725	
Réf échantillon client : P0013 - Ruban adhésif (ak) + bitumineux - Atelier (Rdc)/ Fenêtres métal)		Description ITGA : Matériau bitumineux noir avec aluminium	
Matériau bitumineux noir avec aluminium	META (B) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 15

Page 3/6

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-38049 EN DATE DU 14/12/2021**

**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0014 - Peintures - Atelier (Rdc) / Poutres (plafond) <b>Description ITGA :</b> Peintures multiples en vrac			
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0015 - Enduit peint - Atelier (Rdc) / Murs (frangt)	<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9726  <b>Description ITGA :</b> Peintures multiples en vrac	<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9727  <b>Description ITGA :</b> Peinture / Enduit compact gris	<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9728  <b>Description ITGA :</b> Peinture / Enduit compact gris
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0016 - Enduit peint procheité - Rangement (Rdc) / Murs	<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9729  <b>Description ITGA :</b> Peinture / Matériau compact beige	<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0017 - Joint (mastic) de vitrage - Rangement (Rdc) / Fenêtre (métal)	<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9730  <b>Description ITGA :</b> Peinture / Matériau compact beige
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0018 - Joint de vitrage - Atelier (Rdc) / Porte-fenêtre	<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9731  <b>Description ITGA :</b> Colle polymère jaune / Ragréage gris	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> KAZ (2)	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)
<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> KAZ (3)	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)
<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)
<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)	<b>Résultat / Variété d'amiante :</b> Amiante non détecté (1) / -  <b>Analyste :</b> AFR (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 15

Page 4/6

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-38049 EN DATE DU 14/12/2021**

**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0020 - Enrobés 3 bitumineux - Hangar 2 (Rdc) / Voiries <b>Description ITGA :</b> Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3 <b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9732			
Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (B) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : BRM (4)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0021 - Peintures - Hangar 2 (Rdc) / Poteaux (murs) <b>Description ITGA :</b> Peintures multiples en vrac <b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9733			
Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : EIB (2)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0022 - Peintures - Façades (Ext.) / Fenêtres (métal) <b>Description ITGA :</b> Peintures multiples en vrac <b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9734			
Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : EIB (2)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0023 - Joint (gris) de vitrage - Façades (Ext.) / Porte-fenêtre (métal) <b>Description ITGA :</b> Peinture / Matériau compact beige <b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9735			
Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : EIB (3)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0024 - Peintures (blanche) - Façades (Ext.) / Portes coulissantes (métal) <b>Description ITGA :</b> Peintures multiples en vrac <b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9736			
Peintures multiples en vrac	META (A) le 14/12/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : VGD (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1421-38049 EN DATE DU 14/12/2021**

**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0025 - Joint (maigre) beige de vitrage - Façades (Ext.) / Entre vitre et armature (fenêtres)		<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9737 <b>Description ITGA :</b> Peinture / Matériau compact beige	
<b>Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable</b>	<b>META (A) le 14/12/2021</b> Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	<b>Amiante non détecté (1) / -</b>	<b>Analyste : VGD</b> (3)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0026 - Enrobés 4 bitumineux - Voiries (Ext.) / Voiries (périph. bâti.)		<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9738 <b>Description ITGA :</b> Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	
<b>Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3</b>	<b>META (B) le 14/12/2021</b> Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	<b>Amiante non détecté (1) / -</b>	<b>Analyste : BRM</b> (4)
<b>Réf dossier client :</b> 891963 - Amiante avant démol. - AERODROME DE CHOLET LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET <b>Réf échantillon client :</b> P0027 - Enrobés 5 bitumineux - Voiries (Ext.) / Voiries (périph. bâti.)		<b>Réf échantillon ITGA :</b> IT112112-9739 <b>Description ITGA :</b> Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	
<b>Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3</b>	<b>META (B) le 14/12/2021</b> Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	<b>Amiante non détecté (1) / -</b>	<b>Analyste : BRM</b> (4)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

(4) L'analyse de la fraction est non réglementaire.

La (les) couche(s) demandée(s) ont fait l'objet de prises d'essai ciblées mais n'ont pas pu être séparées des couches identifiées entre parenthèses pour lesquelles la limite de détection n'est pas garantie.

Validé par : **Arnaud VARILLON** Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 15

Page 6/6

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## ANNEXE 5 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**



ASSQC11

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

**MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD**

Atteste que : **QUALICONSULT IMMOBILIER** (490 676 293 RCS Versailles)  
VELIZY PLUS – Bâtiment E – 1bis, rue du Petit Clamart 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127106241** destiné à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourraient être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- o Diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques avant travaux ou démolition,
- o Diagnostics amiante avant-vente,
- o Dossier technique amiante,
- o Diagnostic gaz,
- o Diagnostic termites,
- o Exposition au plomb (CREP),
- o Risques naturels et technologiques,
- o Diagnostic de performance énergétique,
- o Diagnostic légionellose,
- o Diagnostic radon,
- o Etat des lieux,
- o Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
- o Contrôle périodique amiante,
- o Etat parasitaire,
- o Loi Carrez,
- o Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- o Etat de l'installation électrique intérieure,
- o Millièmes/Tantièmes,
- o Diagnostic technique SRU,
- o Recherche de plomb dans l'eau,
- o Recherche de plomb avant et après travaux,
- o Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- o Assainissement autonome et privatif,
- o Diagnostic conformité piscine,
- o Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- o Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique
- o Repérage des matériaux contenant des Fibres Céramiques Réfractaires,
- o Mesure d'empoussièrement
- o Contrôle visuel amiante
- o Analyse mâchefer
- o Potabilité de l'eau
- o Analyse ponctuelle d'éléments vis-à-vis de l'amiante
- o Dossier amiante partie privative (DAPP)
- o Analyse ponctuelle plomb
- o Chiffrage remise en état après état des lieux de sortie
- o Diagnostic installation d'assainissement non collectif
- o Diagnostic installation d'assainissement collectif

Les sommes assurées :

- o RC Exploitation : 8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre
- o RC Professionnelle : 2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Paris, le : 21/07/2021

L'assureur

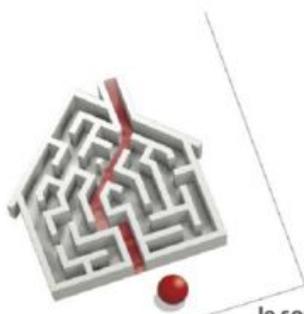
**MMA IARD SA**  
RCS Le Mans 440 048 882  
Siège Social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9



Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**

## **ANNEXE 6 - ATTESTATION DE CERTIFICATION**

Immeuble bâti concerné : **HANGARS VILLE DE CHOLET - AERODROME DE CHOLET - LD LE POINTREAU - 49300 CHOLET**



## Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI0979 Version 007

Je soussigné, **Philippe TROYAUX**, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

### Monsieur **DIEUTRE Gabriel**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 21/09/2017 - Date d'expiration : 20/09/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 21/09/2017 - Date d'expiration : 20/09/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 16/01/2018 - Date d'expiration : 15/01/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 20/11/2017 - Date d'expiration : 19/11/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 20/11/2018 - Date d'expiration : 19/11/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 21/11/2018.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

\*\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes  
Diagnostic Immobilier  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)



Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13